

CHIFFRES CLÉS & PALMARÈS

Analyse réalisée d'avril à fin juillet 2018 portant sur l'information réglementée des sociétés de droit français du SBF 120



2018 - 9^e ÉDITION
DES GRANDS PRIX DE LA TRANSPARENCE



GRANDS PRIX DE LA
TRANSPARENCE



sommaire

ÉDITO	p. 3
LAURÉATS DES 10 GRANDS PRIX 2018	p. 6
LE TOP 20 2018	p. 8
PANEL ÉTUDIÉ	p. 8
MÉTHODOLOGIE TRANSPARENCE 2018	p. 9
CRITÈRES TRANSPARENCE 2018	p. 10
MÉTHODOLOGIE LANGAGE CLAIR	p. 13
CRITÈRES LANGAGE CLAIR 2018	p. 14

LANGAGE CLAIR ET SCIENCES AU SERVICE DE LA TRANSPARENCE

Il aura fallu attendre la 9^e édition des Grands Prix de la Transparence pour que la qualité du langage soit notée et donne lieu à des prix. C'est une évolution très importante car les 4 piliers de la Transparence sont impactés par l'écriture. Mais pour devenir des Prix ayant la même méthodologie que les autres, il nous fallait concevoir une formule scientifique, objective et universelle pour comparer les textes.

Cette formule a été créée avec les meilleurs experts francophones et nos équipes. Elle donne lieu à 3 nouveaux Prix : Clarté du Message du Président, Clarté de la Politique de Rémunération et Clarté du Pilotage des Risques.

Afin de conserver l'esprit dynamique de la soirée des Grands Prix, nous avons supprimé les six Prix de secteurs d'activité : moins de Prix donnera plus de force à chacun.

Les évolutions technologiques ainsi que l'apport des sciences comportementales permettront de démontrer le lien entre la qualité d'une information transparente et la perception du lecteur. Ce que la transparence apporte à la confiance sera bientôt prouvé !

LAURENT ROUYRÈS
Président de Labrador

LA TRANSPARENCE EN 2018

CHIFFRES CLÉS

205 CRITÈRES

+ DE 46 000 DONNÉES COLLECTÉES ET ANALYSÉES

1 378 PAGES LUES

2'53" TEMPS MOYEN DE LECTURE/PAGE

10 PRIX

9 ANS D'HISTORIQUE

NIVEAU DE TRANSPARENCE

49%
CAC 40

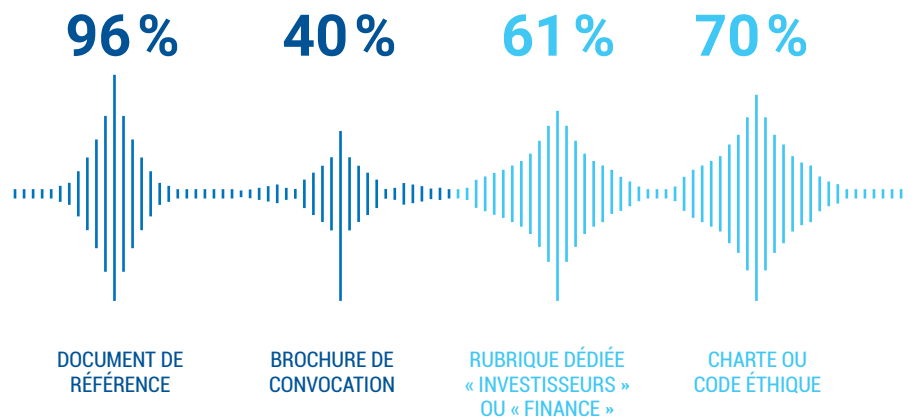
47%
NEXT 20

45%
SBF 120

39%
CAC MID 60

APPELLATIONS

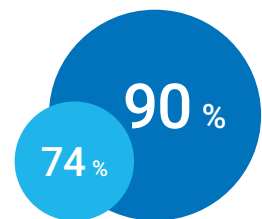
LES TITRES S'HARMONISENT



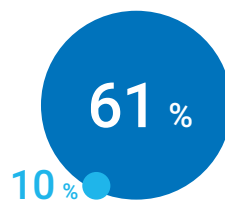
BONNES PRATIQUES

DES NORMES EN DEVENIR

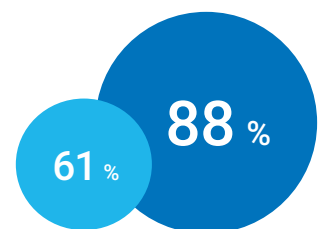
● 2015 ● 2018



Sommaire des notes annexes aux comptes



Présentation graphique du conseil



Document de référence en 6 à 10 chapitres

DISPONIBILITÉ

LA GOUVERNANCE SE DÉVOILE

66 %



MENTION DE LA TENUE DE RÉUNIONS HORS EXÉCUTIFS

69 %



TAUX DE PRÉSENCE INDIVIDUEL AUX RÉUNIONS DU CONSEIL

49 %



CRITÈRES RSE DÉTAILLÉS DANS LE CALCUL DE LA RÉMUNÉRATION

PÉDAGOGIE

RÉEL EFFORT DE PÉDAGOGIE DANS LE DDR...



91 %

Tableau de synthèse présentant les administrateurs



56 %

Cahier introductif corporate



81 %

Colonne de référence à gauche dans les tableaux de comptes

... À CONCRÉTISER DANS LA CHARTE ÉTHIQUE



20 %

Présence d'au moins 3 cas pratiques



4 %

Existence d'un glossaire



16 %

Présence d'au moins 3 graphiques

CLARTÉ

LE PILOTAGE DES RISQUES RESTE À CLARIFIER

(NOMBRE MOYEN DE TEXTES DONT DES PHRASES, OU LA TOTALITÉ, ONT DÛ ÊTRE RELUES)



MESSAGE DU PRÉSIDENT

21%*

TEXTES RELUS



RÉMUNÉRATION

34%**

TEXTES RELUS



CONTRÔLE INTERNE

49%**

TEXTES RELUS

* SUR 71 TEXTES ANALYSÉS

** SUR 109 TEXTES ANALYSÉS

LAURÉATS DES 10 GRANDS PRIX 2018

GRANDS PRIX DE LA TRANSPARENCE 2018

CAC MID 60

**GRAND PRIX
TOUTES CATÉGORIES**

MERCIALYS

Les nommés :
BIC - MERCYALIS - TF1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Le gagnant :



Les nommés :
BIC - MERCYALIS - VALEO

BROCHURE DE CONVOCATION INCLUANT LE SAY ON PAY

Le gagnant :



Les nommés :
MERCIALYS - NATIXIS - VEOLIA ENVIRONNEMENT

GRANDS PRIX LANGAGE CLAIR 2018

CLARTÉ DU MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le gagnant :



Les nommés :
EIFFAGE - ENGIE - SODEXO

CLARTÉ DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Le gagnant :



Les nommés :
BOUYGUES - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - VALLOUREC


CAC LARGE 60

Le gagnant :



Les nommés :
BOUYGUES - NATIXIS - VALEO


PROGRESSION

Le gagnant :

HERMÈS

Les nommés :
CASINO - HERMÈS - TECHNICOLOR


CHARTÉ ÉTHIQUE

Le gagnant :

L'ORÉAL

Les nommés :
ESSILOR - L'ORÉAL - TOTAL


SITE INTERNET

Le gagnant :



Les nommés :
AIR LIQUIDE - MERCIALYS - VINCI


**CLARTÉ DU CONTRÔLE INTERNE
ET GESTION DES RISQUES**

Le gagnant :



Les nommés :
IPSEN - MERCIALYS - SAINT-GOBAIN

LE TOP 20 2018

(Nouveaux entrants 2018 en bleu)

- | | | | |
|-------------------|---------------------------|-------------------------------|---------------------|
| 1. MERCIALYS | 6. VEOLIA ENVIRONNEMENT | 11. L'ORÉAL | 16. UNIBAIL-RODAMCO |
| 2. VALEO | 7. ESSILOR | 12. CRÉDIT AGRICOLE | 17. ICADE |
| 3. TF1 | 8. TOTAL | 13. BIC | 18. THALES |
| 4. NATIXIS | 9. CASINO GUICHARD | 14. SOPRA STERIA GROUP | 19. CNP ASSURANCES |
| 5. BOUYGUES | 10. EDENRED | 15. ACCOR | 20. RENAULT |

PANEL ÉTUDIÉ

Sociétés de droit français du SBF120

Détail du panel par indice d'appartenance

CAC 40	CACNEXT20	CACMID 60	CACMID 60
ACCOR	AIR FRANCE-KLM	ADP	NEXITY
AIR LIQUIDE	ALSTOM	ALD	ORPEA
ATOS	ARKEMA	ALTEN	PLASTIC OMNIUM
AXA	BUREAU VERITAS	ALTRAN TECHNOLOGIES	REMY COINTREAU
BNP PARIBAS	DASSAULT SYSTEMES	AMUNDI	REXEL
BOUYGUES	EDENRED	BIC	RUBIS
CAP GEMINI	EDF	BIOMÉRIEUX	SARTORIUS STEDIM BIOTECH
CARREFOUR	EIFFAGE	BOLLORÉ	SEB
CRÉDIT AGRICOLE	FAURECIA	CASINO GUICHARD	SOITEC
DANONE	GECINA NOM	CGG	SOLOCAL GROUP
ENGIE	ILIAD	CNP ASSURANCES	SOPRA STERIA GROUP
ESSILOR	INGENICO GROUP	DBV TECHNOLOGIES	SPIE
HERMES	KLÉPIERRE	ELIOR	TARKETT
KERING	NATIXIS	ELIS	TECHNICOLOR
LEGRAND	SCOR	ERAMET	TF1
L'ORÉAL	SUEZ ENVIRONNEMENT	EURAZEO	TRIGANO
LVMH	TELEPERFORMANCE	EUROPCAR GROUP	UBISOFT
MICHELIN	THALES	EUTELSAT COM	VALLOUREC
ORANGE		FNAC DARTY	VICAT
PERNOD RICARD		FONCIÈRE DES REGIONS	WENDEL INVEST
PEUGEOT		GENFIT	WORLDLINE
PUBLICIS GROUPE		GROUPE EUROTUNNEL	
RENAULT		GTT	
SAFRAN		ICADE	
SAINT GOBAIN		IMERYS	
SANOFI		IPSEN	
SCHNEIDER ELECTRIC		IPSOS	
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE		JC DECAUX	
SODEXO		KORIAN MEDICA	
TOTAL		LAGARDÈRE	
UNIBAIL-RODAMCO		MAISON DU MONDE	
VALEO		MERCIALYS	
VEOLIA ENVIRONNEMENT		METROPOLE TV	
VINCI		NEOPOST	
VIVENDI		NEXANS	

MÉTHODOLOGIE TRANSPARENCE 2018

LES QUATRE PILIERS DE LA TRANSPARENCE

Labrador a élaboré avec le support du régulateur et du comité scientifique une **méthodologie unique** pour définir la Transparence. Elle se fonde sur quatre piliers essentiels :



186 CRITÈRES OBJECTIFS ET UNIVERSELS, EXAMINÉS SUR 4 SUPPORTS D’INFORMATION

L’étude transparence analyse chaque année l’ensemble des sociétés de droit français de l’indice SBF 120, soit 109 sociétés en 2018. Chaque société est passée au crible de critères objectifs et publics, validés par le comité scientifique.

Les quatre principaux supports d’information financière réglementée sont étudiés :

- le **Document de référence** incluant le rapport financier annuel : 87 critères dont 14 nouveaux critères ;
- le **Site Internet** et en particulier la rubrique « Investisseurs » : 39 critères dont 3 nouveaux critères ;
- la **Charte éthique** : 28 critères dont 9 nouveaux critères ;
- la **Brochure de convocation** à l’Assemblée générale incluant le *Say on Pay* : 32 critères dont 3 nouveaux critères.

UN COMITÉ SCIENTIFIQUE INDÉPENDANT

Le comité scientifique valide la méthodologie, les critères, les résultats de l’étude et le classement. Il est composé de personnalités indépendantes issues d’organismes et d’associations représentant tous les utilisateurs de l’information :

- **Association française de gestion financière (AFG)**, Valentine Bonnet, Responsable du Gouvernement d’Entreprise et de la Déontologie ;
- **Association pour le Patrimoine et l’Actionnariat Individuel (APAI)**, Hervé Chefdeville, Administrateur ;
- **Euronext**, Eric Forest, Président-directeur général d’EnterNext ;
- **Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d’investissement (F2iC)**, Aldo Sicurani, Secrétaire général ;
- **Fédération Française des Actionnaires Salariés (FAS)**, Sylvie Lucot, Membre du bureau et du conseil fédéral, Membre du Collège de l’AMF ;
- **Institut français des administrateurs (IFA)**, Clémence Decortiat, Responsable de la communication ;
- **Paris Europlace**, Alain Pithon, Secrétaire Général ;
- **Société française des analystes financiers (SFAF)**, Bruno Beauvois, Délégué général et Martine Léonard, Présidente de la commission « Développement durable ».
- **Véronique Magnier**, Directeur de l’Institut Droit Ethique Patrimoine (IDEP).

CRITÈRES TRANSPARENCE 2018

Les nouveaux critères 2018 sont indiqués en gras.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Critères d'ACCESSIBILITÉ

1. Document en un seul volume
2. Appellation « Document de référence »
3. Existence d'une version anglaise
4. Appellation « Registration document » ou « 20-F »
5. Existence d'une première partie sélectionnant l'information pertinente et prospective de la société, incluant un mot du Président, les chiffres clés, profil, faits marquants
6. Sommaire général en page 2 avec chapitres et sous-chapitres (2 niveaux)
7. Indication dans le sommaire des éléments constituant le rapport financier annuel
8. Sommaires intermédiaires à chaque entrée de chapitre, avec 3 niveaux
9. Sommaire précédant les notes annexes aux comptes
10. Présence au sommaire général d'un chapitre ou d'un sous-chapitre RSE
11. Table de concordance avec le règlement CE n° 809/2004 comprenant chapitres et sous-chapitres
12. Table de concordance du Rapport financier annuel
13. Table de concordance du Rapport de gestion
14. Table de concordance sur les informations RSE
15. Numéros de pages dans toutes les tables de concordance
16. Indication des chapitres et sous-chapitres en haut de page côté extérieur
17. Indication société, titre document et année en bas de page
18. Mise en page sur deux colonnes
19. Index par mots clés
20. Existence d'un glossaire (30 mots minimum)
21. Présence de graphiques dans les notes annexes aux comptes consolidés (au moins 3)
- 22. Existence d'un RI**
- 23. Information facilement accessible sur la parité, l'indépendance et la nationalité des administrateurs au sein du Conseil**

Critères de PRÉCISION

24. Rapport financier annuel inclus et cité sur la couverture
25. Rapport annuel pour l'Assemblée générale inclus
26. Liste des informations réglementées publiées au cours des 12 derniers mois
27. Informations financières sélectionnées présentées au minimum sur trois ans
28. Segmentation sectorielle similaire
29. Mention du chiffre d'affaires et du résultat des différents secteurs opérationnels dans la description des activités
30. Mention de la capacité d'autofinancement (CAF) dans le tableau des flux de trésorerie
31. Rapport des C.A.C. sur les conventions réglementées
32. Introduction courte au chapitre « Risques »
33. Présentation de chaque risque en deux parties : liens avec l'activité puis gestion du risque
34. Renvois précis depuis le chapitre « Risques »
35. Référence à un code de gouvernance de Place
36. Revue annuelle de l'indépendance des membres du Conseil
37. Identification des membres du comité d'audit et précisions sur leurs compétences
38. Mention des taux de présence global et individuel aux réunions du Conseil

39. Mention des taux de présence global et individuel aux réunions des comités, ainsi que le nombre de réunions
40. Mention de la mise en place d'un plan de succession
41. Avis sur l'évaluation du Conseil incluant les recommandations
42. Présence de la définition des « Relations d'affaires » propre à l'entreprise
43. Présence du règlement intérieur du Conseil
44. Existence d'une formation des membres du Conseil
45. Rémunération variable des dirigeants en pourcentage de la rémunération fixe
46. Modalités de fixation du montant de la rémunération variable et présence d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
47. Conditions de conservation des actions issues de la conversion de stock options ou de l'attribution d'actions gratuites
48. Droits de vote des actionnaires détenant plus de 5 % du capital
49. RSE : Présentation de la méthodologie du reporting et de son périmètre
50. RSE : Existence d'une matrice de matérialité et de la méthodologie utilisée
51. RSE : Existence d'un tableau de bord des enjeux, objectifs et indicateurs clés de performance RSE
52. RSE : Référence à un code ou une charte éthique/déontologique avec renvois précis
53. RSE : Présence de l'attestation de vérification par un organisme tiers indépendant
54. RSE : Identification des indicateurs ayant fait l'objet d'une assurance donnée par l'organisme tiers indépendant
55. Existence d'un Comité RSE ou thème objet des travaux du Conseil
56. Existence d'un Comité éthique ou thème objet des travaux du Conseil
- 57. Existence d'une cartographie des risques ou d'un tableau résumant les principaux risques**
- 58. Mention d'un plan de vigilance intégrant les 5 informations obligatoires**
- 59. Présentation des principaux éléments constituant la notation extra-financière ou renvoi vers le site internet ou le site de l'agence de notation extra-financière**
60. Mention de l'existence d'un processus de gestion de l'information privilégiée
61. Présence d'un graphique mettant en perspective l'évolution de la rémunération avec l'évolution de la performance financière et/ou extra financière
62. Présence dans le rapport sur la politique de rémunération de tous les éléments composant la rémunération et soumis au vote
63. Mention de la mise en place d'un programme de protection des données personnelles
64. Mention de la tenue de réunions du conseil hors la présence des exécutifs
65. Précision de la répartition des jetons de présence par administrateur
66. Mention d'un plan anticorruption
67. Existence d'un comité de Nomination distinct du comité de Rémunération

Critères de COMPARABILITÉ

68. Sommaire en 6 à 10 chapitres
69. Structure didactique du document
70. Appellation « Facteurs de risques », « Gouvernance » et « RSE » des chapitres concernés
71. Tableaux de sensibilité aux risques de taux et de change
72. Version anglaise identique à la version française, page à page
73. Sommaire structuré des notes annexes aux comptes
74. Structuration des notes annexes aux comptes (au moins 50 %)

- 75. Colonne « Année de référence » à gauche dans les comptes
- 76. RSE : Mention d'un référentiel national ou international
- 77. RSE : Existence d'un tableau de cartographie des parties prenantes
- 78. RSE : Présentation des objectifs RSE dans le temps, des critères d'évaluation, des délais fixés et de l'état d'avancement
- 79. Tableau de synthèse présentant les administrateurs
- 80. Gouvernance : présence d'un tableau de synthèse des recommandations AFEP/MEDEF non appliquées
- 81. Rémunérations : présence et conformité des tableaux de la recommandation AMF
- 82. Rémunérations : présence des tableaux de la recommandation AMF numérotés conformément
- 83. Structure du capital avec sous-totaux significatifs et lignes pertinentes dans un tableau d'évolution sur trois ans
- 84. Présence de critères quantifiables et qualitatifs extra-financiers dans le calcul de la rémunération**

Critères de DISPONIBILITÉ

- 85. Date de dépôt à l'AMF au maximum 5 jours après la date moyenne de dépôt de l'indice
- 86. Publication de la version anglaise au maximum 7 jours après la date de dépôt à l'AMF de la version française
- 87. Écart maximum entre la date de publication des résultats (communiqué) et le dépôt à l'AMF = écart moyen de l'indice + 2 jours

CHARTRE ÉTHIQUE

Critères d'ACCESSIBILITÉ

- 88. Disponibilité publique du document
- 89. Appellation « Charte (d')éthique » ou « Code (d')éthique »
- 90. Existence des versions française et anglaise
- 91. Existence du document dans au moins cinq langues différentes
- 92. Présence de toutes les versions linguistiques du document sur une page unique du site
- 93. Existence d'une rubrique dédiée sur le site de l'entreprise
- 94. Présence d'un sommaire paginé
- 95. Accessibilité du document depuis le moteur de recherche Google
- 96. Accessibilité depuis le moteur de recherche du site de la société
- 97. Pas plus de deux clics pour accéder au document, depuis la page d'accueil du site de la société
- 98. Description graphique de la procédure d'alerte**
- 99. Document disponible en PDF**

Critères de PRÉCISION

- 100. Date de mise à jour indiquée et inférieure à deux ans
- 101. Signataire : nom du responsable éthique ou contact
- 102. Présence de cas pratiques (min 3)

- 103. Existence d'une rubrique définissant les infractions
- 104. Procédure d'alerte expliquée, détaillant les garanties, avec engagement de réponse et mention d'un point de contact externe
- 105. Existence d'un éditorial signé du Président ou d'un dirigeant en introduction
- 106. Mention d'un code de conduite, charte experte traitant de l'anticorruption**
- 107. Précision d'un délai de réponse dans la procédure d'alerte**
- 108. Mention d'un dispositif de prévention, de formation à l'éthique**
- 109. Contrôle et suivi du dispositif de prévention, de formation à l'éthique**
- 110. Présence d'au moins 5 thématiques de l'éthique**
- 111. Présentation de la gouvernance éthique**

Critères de COMPARABILITÉ

- 112. Au moins trois graphiques/illustrations/infographies présents dans le document

Critères de DISPONIBILITÉ

- 113. Sur le site, présence d'une ou plusieurs chartes annexes
- 114. Dans le document, référence à une ou plusieurs chartes annexes
- 115. Existence d'une première partie définissant les valeurs**

SITE INTERNET

Critères d'ACCESSIBILITÉ

- 116. Accès direct par un moteur de recherche au document de référence de l'année en cours
- 117. Rubrique « Information réglementée » dès la page d'accueil « Groupe » ou « Investisseurs »
- 118. Pas plus de deux clics pour accéder au DDR/RFA depuis la page d'accueil « Investisseurs »
- 119. Existence d'un menu avec un accès direct aux sous-rubriques
- 120. Onglet Développement Durable ou RSE clairement identifié et accessible sur le site
- 121. Rapport RSE/chapitre RSE du DRF accessible depuis l'onglet RSE
- 122. Version interactive du document de référence : existence
- 123. Version interactive du document de référence : présence dans la partie « Information réglementée », de même que le PDF
- 124. Pas plus de deux clics pour accéder à la brochure de convocation et/ou à l'avis BALO
- 125. Présence des documents nécessaires pour l'Assemblée générale dans la partie « Modalités de mise à disposition des informations pour l'Assemblée générale » de la rubrique « Information réglementée »

- 126. Existence d'un onglet « Assemblée générale » complet et à jour
- 127. Accès facile et public aux slides de présentations des résultats annuels
- 128. Version interactive de la brochure de convocation
- 129. Performance du moteur de recherche
- 130. Possibilité d'inscription à un flux RSS ou à une newsletter par e-mail.
- 131. Possibilité d'envoyer un e-mail aux relations investisseurs
- 132. Existence d'un « Plan du site » avec menu et sous menus
- 133. Existence d'un point de contact référent dans l'onglet RSE

Critères de PRÉCISION

- 134. Présence effective de toutes les rubriques d'information réglementée telles que définies dans l'article 221-1 du règlement général de l'AMF dans la rubrique dédiée
- 135. Présence effective des communiqués de mise à disposition et des documents périodiques dans la rubrique « Information réglementée »
- 136. Présence des cinq derniers Rapports financiers annuels ou documents de référence dans la rubrique « Information réglementée »
- 137. Indication de la date de publication des documents
- 138. Indication du poids des documents PDF
- 139. Présence et accès rapide aux statuts de la société actualisés
- 140. Calendrier des principaux rendez-vous avec un horizon supérieur à 6 mois
- 141. Présence de la date de l'Assemblée générale N+1 dans le calendrier
- 142. Présence d'un compte-rendu de l'AG et des questions-réponses

- 143. Présence des slides présentées à l'AG
- 144. Cohérence entre l'appellation sur le site et sur la couverture des documents annuel et semestriel

145. Précision de l'intitulé de la résolution en plus de son numéro dans le tableau présentant le résultat des votes

Critères de COMPARABILITÉ

- 146. Appellation de la rubrique : « Investisseurs » (avec, le cas échéant, un autre terme associé)
- 147. Page d'accueil « Investisseurs » identique en versions française et anglaise
- 148. Appellation « Information réglementée »
- 149. Appellation « Regulated Information »
- 150. Distinction « Information périodique » et « Information permanente »
- 151. Présence minimum de rubriques « Activités/stratégie », « Gouvernance » et « RSE » sur la page d'accueil aux côtés de la rubrique « Investisseurs »
- 152. Présence minimum de sous-rubriques « Actualités », « Agenda », « Contacts » et « Cours de bourse » dans la rubrique « Investisseurs »
- 153. Accès facile depuis le moteur de recherche du site internet de l'entreprise aux thématiques « éthique », « corruption », « stratégie » et « développement durable »

Critères de DISPONIBILITÉ

154. Présence d'un transcript ou de webcast de l'AG

BROCHURE DE CONVOCATION

Critères d'ACCESSIBILITÉ

- 155. Publication d'une Brochure de convocation (hors balo)
- 156. Appellation « Brochure de convocation à l'Assemblée générale »
- 157. Sommaire en page 1 ou 2
- 158. Présence de repères de navigation dans le document
- 159. Possibilité de vote électronique pré-AG
- 160. Possibilité d'adresser les questions écrites par e-mail
- 161. Fusion entre présentation/objectifs et textes des projets de résolutions
- 162. Existence d'une version anglaise

Critères de PRÉCISION

- 163. Présence sur la couverture des date, heure et lieu de l'AG
- 164. Présence d'un message du Président
- 165. Présence des informations requises par l'article R. 225-81 du Code de commerce
- 166. Informations sur les administrateurs
- 167. Présentation graphique de la composition du Conseil
- 168. Informations sur l'assiduité aux réunions du Conseil
- 169. Présence d'arguments justifiant explicitement la proposition de nomination ou de renouvellement d'administrateurs
- 170. Présentation des principaux éléments de rémunérations sous forme de graphiques
- 171. Présence des principaux éléments de rémunérations sur les deux derniers exercices
- 172. Exposé de la politique de rémunération

- 173. Présence du tableau sur l'utilisation des délégations de compétences en cours
- 174. Présentation de l'évolution de la rémunération sur plusieurs années
- 175. Accès facile aux informations de nomination et des dates de renouvellement des administrateurs
- 176. Présentation d'un exposé sur l'activité des Comités du Conseil

Critères de COMPARABILITÉ

- 177. Structure didactique
- 178. Présentation des conventions réglementées soumises au vote
- 179. Exposé sommaire comprenant au minimum des commentaires sur les résultats, des tableaux de comptes résumés et le tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
- 180. Tableau de synthèse présentant les compétences des administrateurs
- 181. Pas de dispersion des informations relatives aux administrateurs dont le renouvellement ou la nomination est soumis à l'AG
- 182. Présence du tableau AFEP-MEDEF sur les rémunérations
- 183. Présence effective de tous les éléments nécessaires au vote éclairé en termes de gouvernance, rémunération et conventions réglementées

Critères de DISPONIBILITÉ

- 184. Écart minimum entre la date de l'avis de réunion au BALO et l'AG
- 185. Écart maximum entre la clôture de l'exercice et l'AG
- 186. Présence des 4 modalités de vote

MÉTHODOLOGIE LANGAGE CLAIR

Labrador a élaboré, avec la collaboration d'une experte en Langage clair, une **méthodologie novatrice** intégrant une double évaluation permettant de mesurer à la fois la lisibilité d'un texte ainsi que son intelligibilité.

TROIS PILIERS DU LANGAGE CLAIR ET 27 CRITÈRES

La formule retenue repose sur 3 piliers, chacun d'eux étant composé d'un certain nombre de critères de mesure. Cette année, les textes ont été analysés selon **11 critères de lisibilité visuelle, 11 critères de lisibilité textuelle et 5 critères d'intelligibilité**.

1

LISIBILITÉ VISUELLE

Permettre au lecteur de naviguer dans le document/texte au gré de ses besoins

2

LISIBILITÉ TEXTUELLE

Formuler de manière à rendre la lecture et la compréhension du texte aisées

3

INTELLIGIBILITÉ

Répondre aux attentes et besoins d'information du lecteur

DOUBLE ÉVALUATION (INNOVATION LABRADOR)

Les experts mondiaux du « plain language » ont souligné récemment les limites des tests actuels de mesure de lisibilité par le traitement automatique du langage. Avec sa double évaluation, Labrador est donc un des tout premiers à soumettre un ensemble de textes à une évaluation mixte :

- **Évaluation automatique pour la mesure de la Lisibilité** (visuelle et textuelle) : quantitative et informatisée.
- **Évaluation humaine pour la mesure de l'Intelligibilité** : grille de lecture.

TROIS THÉMATIQUES ÉTUDIÉES SUR 289 TEXTES ANONYMISÉS

En 2018, Labrador a sélectionné trois thématiques extraites du Document de référence. Pour garantir une lecture sans *a priori*, les textes ont été anonymisés avant transmission aux groupes d'experts composant le comité de lecture :

- **le Message du Président : 71 textes** (certains documents de référence ne comportant pas de Message du président, ils n'ont pas été pris en compte) ;
- la description de la **Politique de rémunération : 109 textes** ;
- la présentation du **Contrôle interne et de la gestion des risques : 109 textes**.

UN COMITÉ D'EXPERTS

Pour cette première édition des prix du langage clair, Labrador a réuni un comité d'experts tant pour l'élaboration de la méthodologie que pour l'évaluation des textes soumis à la lecture.

- **Christine Cantournet**, experte indépendante en Risques et Compliance ;
- **Florence Daumal**, experte indépendante en communication financière ;
- **Bénédicte Huot-de Luze**, experte indépendante en Management des risques, audit et contrôle interne ; Membre des groupes AMF sur la gestion des risques ;
- **Alain Martel**, expert en gouvernance d'entreprise ;
- **Hélène Solignac**, experte en gouvernance d'entreprise ;
- **Géraldine Sutra**, experte indépendante en Risk management et Contrôle interne ;
- **Anne Vervier**, experte en langage clair et formatrice.

CRITÈRES LANGAGE CLAIR 2018

Critères de LISIBILITÉ VISUELLE

1. Présence d'éléments de pédagogie (graphiques et/ou tableaux)
2. Pas plus de 100 mots par paragraphe
3. Texte structuré à l'aide de titres, sous-titres, intertitres
4. Le texte contient des énumérations, listes à puces...
5. Appellation document de référence (GPTR)
6. Sommaire général avec chapitre et sous-chapitre (GPTR)
7. Sommaires intermédiaires en entrée de chapitre à 3 niveaux (GPTR)
8. Chapitre et sous chapitres en haut et extérieur de page (GPTR)
9. Société, titre du document et année en bas de page (GPTR)
10. Mise en page en 2 colonnes (GPTR)
11. Présence d'un glossaire (GPTR)

Critères de LISIBILITÉ TEXTUELLE

12. Moins de 25 mots par phrase
13. Pas plus de 4 paragraphes après un sous-titre/intertitre
14. Les mots contiennent en moyenne 6 caractères
15. Moins de 1 % de mots issus du langage élaboré, soutenu et vieilli
16. Moins de 10 % d'adverbes
17. Moins de 15 % d'adjectifs
18. Plus de 85 % de tournures de phrases sont à la forme active
19. Plus de 90 % des tournures de phrases sont affirmatives
20. Pas plus de 15 % des phrases contiennent des parenthèses
21. Pas plus de 1 % de mots anglais ou anglicisme ou latinisme
22. Moins de 7 % de phrases non verbales (sauf titres)

Critères d'INTELLIGIBILITÉ

23. Temps de lecture du texte
24. Quelles sont les informations retenues ?
25. La lecture en diagonale révèle-t-elle le sens du texte ?
26. Le lecteur a-t-il dû relire des phrases ?
27. La lecture génère-t-elle un supplément de confiance ou au contraire un déficit de confiance ?

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble de l'équipe Labrador qui chaque année assure le succès des Grands Prix de la Transparence.

Merci à Élise Ammendola, Chargée de projet Conseil éthique, Faty Daff, Lise Marguier, Narjisse Boussairi et Jeffrey Assenssé, Chargés d'études stagiaires du département Conseil de Labrador.

Nous tenons également à remercier tous nos experts qui se sont prêtés au jeu de la lecture avec enthousiasme, passion et disponibilité :

Merci à Anne Vervier, Bénédicte Huot-de Luze, Christine Cantournet, Florence Daumal, Géraldine Sutra, Hélène Solignac et Alain Martel.

PARTENAIRES

Fidèles partenaires des Grands Prix de la Transparence depuis leur création, de nombreuses associations de Place s'associent à la démarche de Labrador pour la promotion et l'essor de la Transparence. Nous remercions leurs représentants qui s'investissent chaque année au sein du Comité Scientifique pour faire grandir les Grands Prix : Alain Python, Aldo Sicurani, Bruno Beauvois, Clémence Decortiat, Éric Forest, Hervé Chefdeville, Martine Léonard, Sylvie Lucot, Valentine Bonnet, Véronique Magnier.



À PROPOS DE LABRADOR : éclairer, simplifier, valoriser l'information d'entreprise

Au travers de ces Grands Prix de la Transparence et de son expertise métier, la mission du **Groupe Labrador** est de faire aimer les entreprises **en inventant une information d'entreprise de confiance**, qui crée de la valeur pour les émetteurs et de la préférence pour leurs publics. Pour cela, il transforme leur obligation d'information réglementaire - qu'elle soit financière, juridique ou éthique - en une opportunité de communication. Labrador rassemble plus de 40 expertises métiers, structurées autour d'un laboratoire de recherche - **Labrador Maverick**- et de deux agences : **Labrador Information Design**, Agence Conseil en communication réglementée et ergonomie de lecture et **Labrador Language Services**, Agence de Langage Clair et Traduction.

CONTACT

LABRADOR CONSEIL ET COMMUNICATION RÉGLEMENTÉE

transparence@labrador-company.com

Tél. : 01 53 06 30 80

www.labrador-company.com

www.grandsprixtransparence.com